



DOCUMENTS A FOURNIR :

- ☐ L'attestation de quotient familial CAF pour les bénéficiaires
- ☐ la photocopie de la carte Vacances Loisirs CAF si QF < 800
- ☐ la photocopie du carnet de santé de l'enfant ou un certificat médical attestant les vaccinations obligatoires à jour

ENFANT
 Nom de l'enfant : Prénom : ☐ Garçon ☐ Fille

Date de naissance : Nationalité :

École fréquentée : Classe :

SITUATION FAMILIALE☐ Père ☐ Mère
 Autorité parentale ☐ oui ☐ non

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Profession :

N° Tél. domicile : / / / /

N° Tél. portable : / / / /

N° Tél. travail : / / / /

@Courriel:(MAJUSCULE)

☐ En cochant cette case j'autorise l'association à m'envoyer des e-mails d'informations sur la vie de l'association et je peux facilement et à tout moment me désinscrire
☐ Père ☐ Mère
 Autorité parentale ☐ oui ☐ non

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Profession :

N° Tél. domicile : / / / /

N° Tél. portable : / / / /

N° Tél. travail : / / / /

@Courriel: (MAJUSCULE)

Autre responsable légal

Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom : Profession :

Adresse : Code Postal : Commune :

N° Tél. domicile : / / / / N° Tél. portable : / / / /

N° de Tél. travail : / / / / @Courriel: (MAJUSCULE)

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR RÉCUPÉRER L'ENFANT

Dans le cas où les parents ne sont pas joignables, ces personnes seront susceptibles d'être contactées pour venir récupérer l'enfant.

1 : Nom- Prénom : Tél : / / / / Lien de parenté :

2 : Nom- Prénom : Tél : / / / / Lien de parenté :

3 : Nom- Prénom : Tél : / / / / Lien de parenté :

4 : Nom- Prénom : Tél : / / / / Lien de parenté :

5 : Nom- Prénom : Tél : / / / / Lien de parenté :

PERSONNES INTERDITES À VENIR RÉCUPÉRER L'ENFANT

1 : Nom- Prénom :

Lien de parenté :

2 : Nom- Prénom :

Lien de parenté :

ALIMENTATION

Quel menu souhaitez-vous pour votre enfant

☐ avec viande ☐ sans viande
INFORMATIONS CAF

N° d'allocataire CAF :

Nombre d'enfants :

INFORMATIONS ASSURANCE

Nous vous informons de l'intérêt à souscrire une assurance couvrant les dommages corporels de votre enfant.

Compagnie : N° contrat assurance :

AUTORISATION spécifique à l'élémentaire

- ☐ Autorise mon enfant à rentrer seul après la classe. **Vous devez joindre une autorisation écrite**
☐ N'autorise pas

Merci de préciser les jours : ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

COMPOSITION FAMILIALE (frères et sœurs)

1/ Nom, Prénom, Classe :

2/ Nom, Prénom, Classe :

3/ Nom, Prénom, Classe :

AUTORISATIONS

- | | |
|---|---|
| ☐ Autorise | Le personnel à sortir mon enfant de l'enceinte de l'établissement pour les sorties en groupe. |
| ☐ N'autorise pas | |

- | | |
|---|--|
| ☐ Autorise | Le personnel à photographier ou filmer mon enfant dans la mesure où les films et images ne seront utilisés à aucun autre usage que celui éducatif ou inhérent à la vie de l'établissement. |
| ☐ N'autorise pas | |

- | | |
|---|---|
| ☐ Autorise | L'équipe d'animation et de direction à administrer les éventuelles médications prescrites par le médecin, avec l'ordonnance et la décharge de responsabilité de la famille auprès du responsable. |
| ☐ N'autorise pas | |

- | | |
|---|--|
| ☐ Autorise | L'accès à mon quotient familial CAF « Mon compte partenaire » pour bénéficier des tarifs dégressifs. En cas de refus, l'Association appliquera le tarif plein. |
| ☐ N'autorise pas | |

- ☐ J'autorise l'équipe de direction à prendre, en cas d'urgence, les mesures (traitement médical, hospitalisation, sollicitation d'une intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

- ☐ J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les termes.

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant
..... déclare exact l'ensemble des renseignements portés sur la fiche de renseignement et la fiche sanitaire de liaison.

Date :

Signatures obligatoire des responsables légaux :



FICHE
SANITAIRE
DE LIAISON

Nom de l'enfant :
Prénom de l'enfant :
Date de naissance : / / Sexe : ☐ Fille ☐ Garçon

EN CAS D'URGENCE

Responsable légal 1 de l'enfant :
Port : / / / / Travail : / / / Domicile : / / / /

Responsable légal 2 de l'enfant :
Port : / / / / Travail : / / / Domicile : / / / /

Autres personnes pouvant être contactées en cas d'urgence et de prise de décision :
Nom/Prénom : : / / / Lien :

Nom/Prénom : : / / / Lien :
/.....

VACCINATIONS OBLIGATOIRES À JOUR (se référer au carnet de santé)

Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)	☐ oui ☐ non	Coqueluche.....	☐ oui ☐ non
Infections invasives à pneumocoque	☐ oui ☐ non	Hépatite B.....	☐ oui ☐ non
Méningoque de sérotype C	☐ oui ☐ non	Rougeole, oreillons et rubéole	☐ oui ☐ non
Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b	☐ oui ☐ non		

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Mon enfant bénéficie d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) ☐ oui ☐ non

*Si oui, joindre le protocole, l'ordonnance du médecin et les médicaments nécessaires (boîtes de médicaments avec la notice dans leurs emballages d'origine marquées au nom de l'enfant).

Mon enfant bénéficie d'une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ☐ oui ☐ non

*Si oui, merci de nous fournir un justificatif

Mon enfant bénéficie d'une Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé ☐ oui ☐ non

Mon enfant est :

- ☐ Allergique, précisez l'allergie :
- ☐ Asthmatique, précisez la cause :
- ☐ Sujet à d'autres difficultés de santé nécessitant une surveillance particulière (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation...). Précisez :
.....
- ☐ Porteur de lunettes, lentilles de contact, appareil dentaire, prothèses auditives ou autre appareil.
Précisez :

Précisez la conduite à tenir :
.....
.....

Nom du médecin traitant : N° de Téléphone : / / /

☐ J'autorise l'équipe d'animation et de direction à prendre, en cas d'urgence, les mesures (traitement médical, hospitalisation, sollicitation d'intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Signature obligatoire des responsables légaux :

PRESENTATION DU CLSH

Le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), après avis de la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour l'accueil des 3-6 ans.

L'association Calandreta de Garoneta organise ce service avec l'appui et le soutien de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), la Protection Maternelle Infantile (PMI) et les services de La Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).

Le CLSH est une entité éducative répondant à la réglementation définie par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et précisée par les Directions Départementales de la Cohésion Sociale.

Sa vocation est de participer à l'éducation des enfants en leur proposant des activités de loisirs support à l'apprentissage des règles de vie en collectivité.

Les activités proposées ne sont pas une fin en soi mais un support éducatif pour favoriser l'épanouissement, permettre la socialisation et accéder à l'autonomie.

Il est complémentaire de l'école et associe les membres de la communauté éducative et les parents. Son fonctionnement et son orientation éducative sont déclinés dans le cadre d'un **projet pédagogique**.

Art.1: CONDITIONS D'ADMISSION

Le mercredi et les vacances, l'accueil de loisirs est ouvert à TOUS les enfants, qu'ils soient scolarisés ou non à Garoneta. L'inscription se fait directement auprès de la direction du CLSH.

Art.2 : INSCRIPTIONS ET FACTURATION DU CLSH**POUR S'INSCRIRE:**

- Adresser votre demande d'inscription à notre secrétaire Iloise (iloise@calandretadegaroneta.org)
- Compléter et retourner le dossier d'inscription (téléchargeable sur le site, page Inscriptions CLSH ou demander formulaire papier).
- Compléter et retourner la fiche de demande d'inscription qui précise les dates et temps souhaités
- Fournir toutes les pièces demandées
- S'acquitter du règlement au complet (tarif journée + repas + adhésion) par paiement en carte bancaire sur votre plateforme Iloise. Vous aurez 7 jours pour régler après réception de la facture. L'inscription est validée à la réception du règlement.

Art.3 : HORAIRES

Matin	8h00-11h45	Arribada escalonada fins a 10h Arrivée échelonnée jusqu'à 10h
Miègjorn Midi	12h-14h00	Accueil repas : 11h45/12h Accueil après-midi : 13h30/14h
Vèspre Après-midi	14h00-18h20	Partença escalonada de 16h30 à 18h20 Départ échelonné de 16h30 à 18h20

Les départs des enfants sont possibles à partir de 16h30. Avant cet horaire, l'équipe d'animation est mobilisée par les activités et l'encadrement du groupe. Les familles sont donc invitées à respecter les horaires prévus

L'accueil de loisirs fermant ses portes à 18h30, nous demandons aux parents d'arriver au plus tard à 18h20 afin d'avoir le temps de récupérer les affaires et d'échanger sur la journée de l'enfant avec l'animateur présent.

- **En cas de retard** : Prévenir impérativement le CLSH par téléphone
- Les animateurs terminent leur service à 18h30. L'association rémunère le temps de travail effectué en plus.
- **En cas de retard répétés, l'association pourra vous demander de régler une pénalité financière** à hauteur de 5€ par quart d'heure commencé.

Art.4 : REGLES DE FACTURATION EN CAS D'ABSENCE

- Absence pour maladie : Edition d'un avoir pour les journées d'absences justifiées sur présentation d'un certificat médical. 2 jours de carence sont appliqués.
- Absence pour autre motif : Prévenir les directrices dès que possible. Remboursement ou édition d'une cagnotte si le délai de prévenance de 7 jours est respecté.

Art.5 : SANTE DES ENFANTS

- Nous ne pouvons accepter un enfant fiévreux, présentant une éruption cutanée etc. afin de protéger les autres de possibles contaminations.
- Aucun médicament ne peut être donné. Aucun médicament ne doit être laissé dans le sac des enfants.
- En cas de pathologie particulière (asthme, allergie alimentaire), un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) doit être mis en place dans les plus brefs délais.
- Les parents doivent signaler à l'équipe d'animation toutes nouvelles informations concernant l'état de santé de leur enfant.
- Les poux font encore souvent des apparitions dans les collectivités. Si vous constatez leur présence, veuillez-nous le signaler et traiter votre enfant. Une surveillance rigoureuse est nécessaire pour éviter la propagation

Art.6 : CONVIVENCIA AU CLSH- vivre-ensemble, convivialité et savoir-être

Afin de permettre une vie collective sereine et sécurisée, les enfants sont tenus de respecter les règles fondamentales:

- Je prends soin des autres, de moi-même, du matériel, des locaux.
- Lorsque je suis au centre de loisirs, je suis sous la responsabilité des animateurs, j'écoute leurs consignes, et je vais dans les espaces qu'ils m'ont indiqué.
- J'ai le choix de participer ou non aux animations proposées.
- Si je rencontre un problème, j'en parle immédiatement à l'adulte qui est près de moi.
- Je peux proposer mes idées, donner mon avis, dire ce qui ne me va pas, cet espace de loisirs est aussi un peu le mien !
- Je n'amène pas de jeux ou objets de la maison.

Art.7 : SANCTIONS

Le non respect du règlement intérieur pourra donner lieu, en fonction de la gravité des faits et/ ou de leur répétitivité, à une sanction graduée en rapport avec l'infraction aux règles, allant du rappel au règlement à l'exclusion du centre de loisirs. Tout incident et sanction seront communiqués aux parents.

Art.8 : SECURITE

- En maternelle, aucun enfant fréquentant l'accueil de loisirs ne doit arriver seul : les enfants doivent être accompagnés et remis à l'adulte responsable de l'accueil
- Aucun enfant ne pourra partir seul sans autorisation écrite
- Aucun enfant mineur ne peut venir récupérer votre enfant, sauf autorisation parentale écrite. Pour les enfants scolarisés en maternelle, le mineur autorisé à venir récupérer l'enfant doit être âgé au minimum de 12 ans
- Dès l'entrée dans l'école du parent, tuteur ou personne habilitée à venir chercher l'enfant à l'accueil de loisirs, le personnel se décharge de toute responsabilité
- Tous les soirs, les feuilles d'émargement doivent être remplies et signées par la personne qui récupère l'enfant
- Seules les personnes dont le nom figure sur la fiche d'inscription de l'enfant sont autorisées à venir récupérer l'enfant.
- Une pièce d'identité pourra être demandée aux personnes venant récupérer un enfant
- La structure n'est pas responsable en cas de perte ou de vol de vêtement ou d'objet personnel, ceux-ci doivent être marqués au nom de l'enfant

- Les enfants ne doivent pas apporter des jouets personnels ou objets risquant d'être dangereux pour lui-même ou pour les autres, sauf le doudou et la sucette pour les maternels
- Toute contestation, quelle qu'elle soit, doit être adressée directement aux coordinateurs.
- Il est strictement interdit aux parents d'intervenir directement auprès des enfants pour régler des conflits. Nous invitons les enfants et les parents à s'adresser à l'équipe d'animation qui prendra le relais.
- L'association a la possibilité d'exclure un enfant afin de protéger ses pairs, lui-même et l'équipe d'animation
- Vous devez OBLIGATOIREMENT nous informer de tout changement dans la fiche de renseignement de votre enfant : n° de téléphone, modification des personnes autorisées, difficultés de santé...
- Dans le cas d'une garde alternée, vous devez impérativement informer les coordinateurs des périodes de garde et nous fournir la photocopie du jugement le cas échéant.

Art.9 : DEPLACEMENTS ET SORTIES DE ENFANTS

Dans le cadre des activités, le centre de loisirs peut être amené à organiser des sorties à l'extérieur de la structure. Les parents acceptent que leur enfant participe à ces activités qui peuvent se dérouler sur des équipements municipaux.

Les enfants y seront conduits par un ou des membres de l'équipe d'encadrement à pied, en bus ou en métro. Dans toutes formes de déplacements, des règles élémentaires de sécurité et de prudence sont respectées. La direction de la structure est responsable du choix du transporteur et elle exige et vérifie que ce dernier assume ses responsabilités et se conforme aux règlements en vigueur relatifs aux véhicules de transport en commun.

CONTACTS

CALANDRETA DE GARONETA

5 rue du pont de Tounis, 31000 Toulouse

www.calandretadegaroneta.org

COORDINATION :

Lucas DURAND

coordinacion@calandretadegaroneta.org

DIRECTION CLAE :

Luana FERNANDES et Valérie ORTEGA

07 81 74 10 16

Clae-clsh@calandretadegaroneta.org

Facturation :

treso_iloise@calandretadegaroneta.org

Inscriptions et secrétariat :

Romy FAURE

iloise@calandretadegaroneta.org